

855^e SÉANCE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le mardi 14 février 2017 à 19 h 30 dans la salle des délibérations du conseil à laquelle sont présents :

Mesdames les conseillères et
messieurs les conseillers

Réal Dubé
Éric Pinard
Michel Patry
Louis Gagnon
Alexandra Lavoie
Marie-Claude Brousseau

Sous la présidence de
monsieur le maire

René Dubé

Est également présent à cette séance, monsieur Pierre Deslauriers, directeur général/trésorier et greffier.

Les membres du conseil présents, formant quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2017-02-14-01 ORDRE DU JOUR ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

– DE MODIFIER l'ordre du jour de la façon suivante :

À la section V. Administration, retirer le point suivant, et ajuster la numérotation en conséquence :

12. Cour de transbordement – Politique de tarification – Modification

– ET QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que modifié tout en retenant le privilège de garder le « divers » ouvert.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-02 PROCÈS-VERBAL DE LA 854^E SÉANCE ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Réal Dubé

- QUE le procès-verbal de la 854^e séance soit approuvé à toutes fins que de droit.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-03
COMPTES PAYÉS ET À PAYER
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE les comptes payés et prélèvements en janvier 2017, qui s'élèvent à 293 517,53 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 décembre 2016, qui s'élèvent à 42 609,67 \$, soient adoptés;
- QUE les comptes à payer au 31 janvier 2017, qui s'élèvent à 52 398,09 \$, soient adoptés;
- ET QUE les salaires, avantages et charges sociales payés aux employés municipaux, pour le mois de janvier 2017, qui s'élèvent à 141 955,75 \$, soient adoptés.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-04
MONSIEUR CLAUDE ROY, CHEF D'ÉQUIPE – USINES
DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU la lettre de monsieur Claude Roy, chef d'équipe - Usines au sein du service de l'hygiène du milieu, datée du 23 janvier 2017, mentionnant qu'il souhaite prendre sa retraite à compter du 7 juillet prochain;

ATTENDU QUE le conseil municipal reconnaît l'excellent travail et le dévouement de monsieur Roy pour l'organisation municipale qu'est la Ville de Matagami, et ce, depuis son embauche le 28 février 1980.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ACCEPTER la démission de monsieur Claude Roy, chef d'équipe - Usines, laquelle sera effective le 7 juillet 2017;
- DE LE REMERCIER pour le travail accompli au cours de ses trente-sept années de loyaux services;
- ET DE LUI SOUHAITER une bonne retraite bien méritée.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-05

HYDRO-QUÉBEC

ENTRETIEN DES LIGNES DE TRANSPORT L1321 ET L1347

INTERRUPTION ÉLECTRIQUE PLANIFIÉE – DEMANDE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE les lignes de transport d'électricité L1321 et L1347 ont été construites et mises en services au début des années 1960;

ATTENDU QUE ces lignes de transport constituent une seule et même infrastructure d'Hydro-Québec qui permet de transporter l'électricité dans le secteur de Matagami à partir de centre de production électrique de l'Abitibi;

ATTENDU QUE le secteur de Matagami est donc tributaire du bon fonctionnement de ces lignes puisque le secteur n'est pas bouclé par aucune autre ligne de transport d'électricité et qu'ainsi, Matagami est alimentée de façon unidirectionnelle;

ATTENDU QU'en avril 2003, les représentants d'Hydro-Québec ont fait une présentation à la Ville afin d'expliquer la nécessité de faire un important entretien pour remplacer des traverses sur des structures des lignes de transport et que cela nécessitait une interruption générale d'électricité pour la totalité du territoire municipal pour une durée de dix heures, laquelle fut faite le 19 mai suivant;

ATTENDU QU'en mars 2004, les représentants d'Hydro-Québec ont refait une présentation pour expliquer encore la nécessité qu'il y ait encore une interruption générale d'électricité pour la totalité du territoire pour une durée de onze heures afin d'effectuer un entretien sur les lignes de transport d'électricité;

ATTENDU QUE lors de cette même rencontre de 2004, les représentants d'Hydro-Québec ont également déposé aux représentants municipaux une projection des prochains travaux et les impacts d'un plan d'entretien sur les lignes de transport d'électricité, lequel plan exigeait chaque fois des interruptions minimales de douze heures;

ATTENDU QUE le dossier présenté par Hydro-Québec comportait sept scénarios pour des entretiens nécessitant des interruptions d'électricité variant de douze heures à trente-six heures, et que lesdits entretiens seraient échelonnés pour être totalement terminés dans un intervalle variant entre cinq et vingt ans selon le scénario retenu;

ATTENDU QU'en avril 2004, la Ville de Matagami avait répondu par écrit à cette proposition de scénario en faisant un choix parmi ceux présentés par Hydro-Québec, et qu'elle avait même qualifié ce choix comme « le choix parmi la moins pire des solutions »;

ATTENDU QUE le choix exprimé par la Ville était qu'Hydro-Québec utilise le scénario le plus rapide, celui de cinq ans, mais en le réalisant en alternance d'une année à l'autre faisant en sorte que les entretiens seraient terminés après dix ans, soit en 2014 ou ultimement en 2015;

ATTENDU QU'en juin 2004, Hydro-Québec confirmait qu'elle envisageait d'acquiescer à la demande de la Ville de Matagami formulée par le maire de l'époque, monsieur Robert Labelle;

ATTENDU QUE depuis ce temps, des entretiens sur les lignes de transport d'électricité se sont tenus annuellement pour des interruptions d'une durée de douze heures;

ATTENDU QU'Hydro-Québec a donc fait fi du souhait de la Ville car elle a procédé à des interruptions annuelles et non aux deux ans;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami ne pouvait que conclure qu'Hydro-Québec avait décidé de réaliser les entretiens sur une période de dix ans mais en utilisant des effectifs dits normaux pour ces circonstances alors qu'il aurait fallu les doubler pour les réaliser sur une période de cinq ans;

ATTENDU QU'en décembre 2014, au moment où la Ville de Matagami pensait en être rendue au dernier entretien nécessitant une interruption électrique de douze heures, Hydro-Québec a déposé, lors d'une rencontre à Matagami, des propositions de scénarios d'entretien sur les lignes de transport qui nécessiteraient encore des interruptions électriques de même durée pour une période pouvant durer de huit à dix ans, soit pouvant s'échelonner jusqu'en 2025;

ATTENDU QUE depuis, il y a eu des interruptions en 2015 et 2016, la dernière ayant même duré quinze heures;

ATTENDU QUE le conseil municipal estime que la population de Matagami, même si elle a une forte résilience, a assez donné et qu'elle mérite un meilleur traitement.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Réal Dubé

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

– QUE LE préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- ET DE DEMANDER à Hydro-Québec qu'elle reconnaisse les efforts et la contribution exemplaire que la population de Matagami a démontré depuis 2003 en s'engageant fermement à terminer les travaux sur les lignes de transport L1321 et L1347, qui nécessitent des interruptions d'électricité de douze heures, dans les quatre prochaines années pour que tout soit terminé au plus tard en 2020.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-06
HYDRO-QUÉBEC
ENTRETIEN DU RÉSEAU DE DISTRIBUTION – DEMANDE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'en 2000, Hydro-Québec a fermé son centre de distribution à Matagami;

ATTENDU QUE depuis cette décision, l'entretien du réseau de distribution d'Hydro-Québec, alimentant le secteur de Matagami, est effectué par des employés qui ne sont pas basés dans la région Nord-du-Québec mais plutôt en Abitibi-Témiscamingue;

ATTENDU QU'au préalable de cette fermeture, des rencontres ont été tenues entre des représentants d'Hydro-Québec et des représentants municipaux;

ATTENDU QUE cette fermeture fut basée sur des motifs d'ordre économique mais que lors des rencontres, les représentants d'Hydro-Québec ont affirmé que le temps moyen maximal d'intervention (délai pour arriver à Matagami) en cas de panne d'électricité sur le réseau local de distribution, serait de trois heures compte tenu que les effectifs partiraient du centre de distribution d'Amos;

ATTENDU QUE sur la base de cet engagement de la part d'Hydro-Québec, la Ville a accepté, malgré elle, cette décision d'Hydro-Québec;

ATTENDU QUE depuis maintenant seize ans, de nombreuses pannes sont survenues sur le réseau local de distribution mais que le délai d'intervention fut souvent bien au-delà de trois heures;

ATTENDU QUE la Ville reconnaît que des efforts ont été faits de la part d'Hydro-Québec pour raccourcir des délais de rétablissement, notamment par l'installation d'équipements permettant des opérations automatisées exécutées à distance;

ATTENDU QUE malgré ces améliorations, de nombreuses pannes nécessitant le déplacement d'équipes d'intervention sont de même survenues, et ce, dans des délais supérieurs à trois heures;

ATTENDU QUE la résilience de la population est rudement mise à l'épreuve avec ces pannes, ainsi qu'avec les interruptions annuelles sur le réseau de transport depuis maintenant quatorze ans, lesquelles interruptions annuelles durent douze heures;

ATTENDU QUE la localisation fixe d'équipes d'entretien, habilitées à intervenir sur le réseau de distribution, dans le secteur ouest de la Jamésie permettrait non seulement de raccourcir les délais d'intervention relatifs aux pannes pour le secteur de Matagami mais pourrait aussi permettre d'optimiser le déploiement des interventions d'entretien régulier autant pour le secteur de Matagami que pour celui des réseaux de distribution des communautés situées au nord de Matagami.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie comme si au long reproduit;
- ET DE DEMANDER à Hydro-Québec qu'elle base une équipe d'entretien du réseau de distribution dans le secteur ouest de la Jamésie de la région Nord-du-Québec.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-07

**ADMINISTRATION RÉGIONALE BAIE-JAMES
FINALE RÉGIONALE DE SECONDAIRE EN SPECTACLE
CONTRIBUTION FINANCIÈRE ET SUPPORT TECHNIQUE**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE l'Administration régionale Baie-James souhaite organiser la finale régionale 2016-2017 de Secondaire en spectacle le 8 avril 2017, à Matagami;

ATTENDU QUE Secondaire en spectacle est un programme de développement culturel et artistique des jeunes des écoles secondaires du Québec, auquel les écoles de la région participent;

ATTENDU QUE l'organisation d'une telle activité peut nécessiter du prêt d'équipements de la part du Service des loisirs.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Éric Pinard

- D'AUTORISER le versement d'un montant de 500 \$ à l'Administration régionale Baie-James pour l'organisation de la finale régionale de Secondaire en spectacle, qui aura lieu le 8 avril 2017, à Matagami;
- ET D'AUTORISER le prêt d'équipements nécessaires du Service des loisirs afin d'organiser ledit événement.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-08

CENTRAL MATAGAMI TAXI INC.

LETTRE DU 19 JANVIER 2017 – FERMETURE DU COMMERCE

Dépôt pour information.

2017-02-14-09

**RECONNAISSANCE D'ORGANISMES AUX FINS DU PROGRAMME
D'ASSURANCES DE DOMMAGES POUR LES ORGANISMES À BUT
NON LUCRATIF DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE des organismes à but non lucratif (OBNL), œuvrant sur le territoire et auprès des citoyens matagamiens, ont de la difficulté à trouver de l'assurance de dommages à un prix abordable, compte tenu du risque qu'ils encourent ou font encourir;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ), en partenariat avec les municipalités, souhaite répondre à la problématique d'assurabilité afin d'aider les OBNL;

ATTENDU QUE l'UMQ procédera sous peu à un appel d'offres public pour les municipalités participantes au regroupement ainsi formé, en vue d'identifier un courtier ou un assureur qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les OBNL et que ceux-ci pourront, à leur discrétion, transiger ou prendre des assurances de dommages directement auprès du courtier ou assureurs identifiés.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- QUE le conseil municipal autorise la Ville de Matagami à faire partie du regroupement pour lequel l'Union des municipalités du Québec procédera sous peu à un appel d'offres public en vue d'identifier un courtier ou un assureur, qui offrira la proposition d'assurances à des conditions et aux prix les plus avantageux pour les organismes à but non lucratif reconnus par la Ville;

– Que le conseil municipal reconnaisse aussi, aux fins de l'appel d'offres public qui sera lancé sous peu, les organismes suivants :

- OSBL-0102821 Club âge d'or Vive la joie de Matagami C.P. 949
- OSBL-0102833 Maison des Jeunes Matagami C.P. 2019
- OSBL-0102801 Club Richelieu de Matagami Inc. C.P. 1009
- OSBL-0102992 Grand Défi MM-Marche Matagamienne 253, Place de Normandie
- OBNL-001979 Club de natation Mataqua C.P. 1089
- OSBL-0102822 Centre de récupération et de bénévolat 4-180, Place du Commerce
- OSBL-0102868 Association des Peintres Artisans en Nord C.P. 309
- OSBL-0103091 Club de ski de fond Nordic inc. C.P. 959
- OSBL-0103023 Radio Matagami / CHEF 99,9 FM 110, boulevard Matagami C.P. 39

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-10
PERMIS D'AFFAIRES
« MASSOTHÉRAPIE SANDRA ÉTHIER »
MADAME SANDRA ÉTHIER

Dépôt pour information.

2017-02-14-11
PERMIS D'AFFAIRES
« CAROLINE AUCOIN – CONSEILLÈRE TUPPERWARE »
MADAME CAROLINE AUCOIN

Dépôt pour information.

2017-02-14-12
TERRAIN DE JEUX – FORMULE ET TARIFICATION
ADOPTION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE pour une cinquième année consécutive, le terrain de jeux a été concluant avec l'option d'un tarif à la semaine et de différentes haltes lors de la période estivale 2016;

ATTENDU QUE les objectifs fixés du terrain de jeux sont de susciter l'intérêt des enfants, de présenter une animation variée et dynamique, de les amuser et de faire en sorte que ceux-ci se souviennent de leur été;

ATTENDU QUE le terrain de jeux se doit d'être un milieu privilégié de participation où les enfants pourront découvrir une vie de groupe adaptée à leurs besoins où ils pourront s'enrichir et se divertir, le tout en assurant une qualité accrue et une diversité de sorties, d'activités et d'animation quotidienne, et ce, dans un cadre sécuritaire.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'AUTORISER la tenue du terrain de jeux, à temps partiel et à temps plein, du 3 juillet au 11 août 2017, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h;
- D'AUTORISER les haltes, à temps partiel et à temps plein, du lundi au vendredi, de 7 h 30 à 8 h 30, de 11 h 30 à 13 h et de 16 h à 17 h, pour la saison estivale 2017, conditionnelle à l'inscription d'un minimum de cinq enfants;
- QUE la tenue du terrain de jeux soit conditionnelle à l'inscription d'un minimum de dix enfants et d'un maximum de trente-six enfants pour l'offre à temps plein et également, d'un minimum de dix enfants et d'un maximum de trente-six enfants pour l'offre à temps partiel;
- D'ENTÉRINER la tarification suivante :

Temps plein Du lundi au vendredi De 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h	Temps partiel Du lundi au vendredi De 13 h à 16 h
250 \$/enfant/6 semaines	90 \$/enfant/6 semaines
415 \$/2 enfants/6 semaines	120 \$/2 enfants/6 semaines
500 \$/3 enfants et +/6 semaines	150 \$/3 enfants et +/6 semaines
50 \$/enfant/semaine	25 \$/enfant/semaine
90 \$/2 enfants/semaine	45 \$/2 enfants/semaine
120 \$/3 enfants et +/semaine	60 \$/3 enfants et +/semaine

Haltes		
Du lundi au vendredi	<u>Temps plein</u>	<u>Temps partiel</u>
Périodes : de 7 h 30 à 8 h 30 de 11 h 30 à 13 h de 16 h à 17 h	3 périodes 20\$/enfant/semaine	1 période (16 h à 17 h seulement) 10 \$/enfant/semaine
Les enfants doivent apporter leur repas.		

- QUE les frais sont payables lors de l'inscription en offrant la possibilité de deux versements lorsque le montant total est supérieur à 200 \$;

- ET QUE la Ville de Matagami se réserve le droit de modifier cette offre de services dans l'éventualité d'un manque d'inscriptions ou d'un manque de ressources humaines pour assurer ledit service.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-13
GROUPE NEURONES
JOURNÉES DE LA PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE
APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE le Groupe neurones organise les Journées de la persévérance scolaire en Jamésie du 13 au 17 février 2017;

ATTENDU QUE l'objectif des Journées de la persévérance scolaire est de promouvoir la persévérance scolaire et la réussite éducative;

ATTENDU QUE la persévérance scolaire est l'affaire et la responsabilité de tous;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami adhère aux objectifs des Journées de la persévérance scolaire et du Groupe neurones.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par le conseiller Louis Gagnon

- DE PROCLAMER que les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2017 comme étant les Journées de la persévérance scolaire sur le territoire de la ville de Matagami;
- ET D'APPUYER le Groupe Neurones et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la persévérance scolaire.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-14
REGROUPEMENT POUR UN QUÉBEC EN SANTÉ
APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QU'il est reconnu que le travail sur les environnements favorables à un mode de vie sain est un puissant levier pour améliorer durablement les conditions de vie de l'ensemble de la population;

ATTENDU QUE le contexte social et politique actuel apporte une opportunité de premier plan pour appuyer l'implantation d'environnements favorables aux saines habitudes de vie dans les municipalités, dont entre autres, le programme d'infrastructure du gouvernement fédéral dans des projets municipaux;

ATTENDU QUE la Politique gouvernementale de prévention en santé, dévoilée le 23 octobre 2016 par le gouvernement du Québec, vise comme objectif que 90 % des municipalités de 1 000 habitants et plus adoptent des mesures afin d'aménager des communautés favorables à la sécurité et à la mobilité durable, aux saines habitudes de vie ainsi qu'à la qualité de vie de leurs résidents;

ATTENDU QUE le milieu municipal est reconnu comme un acteur de premier plan dans la mise en place d'actions, en favorisant notamment l'essor des transports collectifs et actifs, l'aménagement, la disponibilité et l'animation de plateaux sportifs accessibles, la création de jardins communautaires et de parcs, le soutien à l'implantation de marchés publics, l'installation de fontaines d'eau, la mise en place de programmes et de services aux citoyens pour favoriser les saines habitudes de vie, etc;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami a adopté en octobre 2015 une politique alimentaire pour ses édifices municipaux;

ATTENDU QUE la Politique familiale municipale - Démarche Municipalité amie des aînés a été adoptée en mai 2011.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- DE SIGNIFIER notre appui au Regroupement pour un Québec en santé et, à cet effet, nous demandons au gouvernement du Québec :
 - de poursuivre et d'intensifier les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécoises et des Québécois :
 - a) par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
 - b) par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre;
 - d'investir les revenus dans la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien de toutes les Québécoises et de tous les Québécois;

- ET QUE COPIE de la présente résolution soit acheminée à :
 - monsieur Philippe Couillard, premier ministre du Québec;
 - monsieur Carlos J. Leitão, ministre des Finances;
 - madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse, à la Santé publique et aux Saines habitudes de vie;
 - monsieur Jean Boucher, député d'Ungava.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-15
SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ INCENDIE
PLAN DE MISE EN ŒUVRE POUR L'ANNÉE 2016
APPROBATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le Plan de mise en œuvre prévu pour l'année 4 du Schéma de couverture de risques en sécurité incendie, tel que recommandé par le directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-16
ÉDIFICE 100, PLACE DU COMMERCE
BAUX DE LOCATION D'ESPACE À INTERVENIR AVEC D'ÉVENTUELS
LOCATEURS – AUTORISATION ET SIGNATAIRE

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la Ville de Matagami est propriétaire de l'édifice 100, Place du Commerce;

ATTENDU QUE la Ville est toujours disposée à louer des espaces dans cet édifice selon les tarifs établis dans la politique de location.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Michel Patry

- QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long reproduit;

- QUE monsieur Pierre Deslauriers, directeur général et greffier, ou en cas d'incapacité d'agir, la greffière adjointe, soit, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Matagami, tout bail à intervenir avec un éventuel locateur pour la location d'espace dans l'édifice 100, Place du Commerce;
- ET QUE chacun des baux soit subséquemment déposé aux membres du conseil pour information.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-17
CORRESPONDANCE

1. GOUVERNEMENT PROVINCIAL

a) *Recyc-Québec*

- i) Compensation 2015 et 2016 pour la collecte sélective des matières recyclables

2. AUTRES

a) *Administration régionale Baie-James*

- i) Utilisation des sommes du Pacte rural et reddition de compte

b) *Fédération des Villages-relais du Québec*

- i) Bulletin – Janvier 2017

c) *Fondation hospitalière d'Amos inc.*

- i) Rapport annuel 2015-2016

d) *Ville de Lebel-sur-Quévillon*

- i) Résolution n° 17-01-023 – Appui à la Table de concertation minière

2017-02-14-18
SERVICES TECHNIQUES
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Michel Patry

APPUYÉ par le conseiller Réal Dubé

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur des Services techniques, monsieur Marco Bédard, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-19
SERVICE DES LOISIRS
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des loisirs, monsieur Alexandre Paquette-Chassé, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-20
BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE
ENGAGEMENT DE PERSONNEL – AUTORISATION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE monsieur Alexandre Paquette-Chassé, directeur des loisirs, a déposé une recommandation à l'effet d'embaucher du personnel temporaire ou à temps partiel.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Éric Pinard

APPUYÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

- D'AUTORISER l'engagement de madame Marie-Ève Cossette au poste de préposée à la bibliothèque municipale, et ce, en date du 23 janvier 2017;
- ET QUE les conditions et avantages soient conformes à la politique en vigueur à la Ville de Matagami pour ce poste.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-21
SERVICE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service de développement économique, monsieur Daniel Cliche, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-22
SERVICE DES INCENDIES
RAPPORT MENSUEL – JANVIER 2017

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'APPROUVER le rapport mensuel du directeur du Service des incendies, monsieur Claude Roy, tel que lu et déposé à la séance.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-23
SERVICE DES INCENDIES
POMPIER VOLONTAIRE – DÉMISSION

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre.

IL EST PROPOSÉ par le conseiller Louis Gagnon

APPUYÉ par le conseiller Michel Patry

- D'ACCEPTER la démission de monsieur David Schaller à titre de pompier volontaire, cette dernière étant effective le 1^{er} février 2017.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

2017-02-14-24
TABLE JAMÉSIENNE DE CONCERTATION MINIÈRE
PROGRAMME D'AIDE À LA PROSPECTION MINIÈRE – APPUI

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du sujet en titre;

ATTENDU QUE la prospection consiste à rechercher et découvrir des indices de minéralisation à caractère économique dans le socle rocheux et à générer ainsi des nouvelles cibles d'exploration;

ATTENDU QUE la prospection est une étape fondamentale et incontournable du Processus de développement minéral permettant le renouvellement des ressources minérales;

ATTENDU QUE selon l'Institut de la statistique du Québec, la région Nord-du-Québec est au premier rang au niveau des investissements en exploration minière au Québec depuis les vingt dernières années;

ATTENDU QUE le projet pilote du Programme d'aide à la prospection minière (PAPM) a été mis en place par l'Administration régionale Baie-James (ARBJ) en 2010 parce qu'aucun programme n'existait pour soutenir les prospecteurs jamésiens sur les terres de catégorie 3 du territoire;

ATTENDU QUE le PAPM, qui est géré par la Table jamésienne de concertation minière (TJCM), a pour mission la mise en valeur d'indices minéralisés de qualité par des interventions mécanisées (décapages) et par l'accompagnement des prospecteurs afin que des ententes d'affaires avec des sociétés d'exploration minières puissent être conclues et que les projets d'exploration atteignent un autre niveau d'investissement et d'avancement;

ATTENDU les résultats et le rendement probants du PAPM en termes de signatures d'ententes d'affaires entre prospecteurs autonomes et sociétés minières (six ententes conclues depuis 2010) et l'activité économique générée par la suite (cinq à six millions d'investissements engagés jusqu'à présent) en contrepartie d'une aide financière totale accordée de 75 000 \$ depuis 2010;

ATTENDU QUE plusieurs de ces ententes touchaient des propriétés minières situées dans le secteur de Chapais;

ATTENDU QUE les intervenants concernés (prospecteurs et entreprises) reconnaissent la qualité et la rigueur de la gestion du programme par la TJCM;

ATTENDU les discussions formelles avec des représentants du développement économique de la Côte-Nord qui souhaitent une synergie permettant la mise en place du même programme d'aide à la prospection minière sur leur territoire;

ATTENDU QUE la TJCM souhaite améliorer son offre de services aux prospecteurs autonomes par la mise en place d'une coordination sur une base continue du PAPM ainsi que par l'ajout de nouveaux travaux admissibles au programme (forages), suivant certaines conditions, dans le but d'augmenter les interventions dans la partie ouest du territoire Eeyou Istchee Baie-James.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Claude Brousseau

APPUYÉE PAR le conseiller Éric Pinard

- QUE la Ville de Matagami appuie les démarches de recherche de partenaires financiers de la Table jamésienne de concertation minière visant à améliorer l’offre de services et à assurer la pérennité du Programme d’aide à la prospection minière;
- QUE copie de cette résolution soit envoyée à :
 - monsieur Luc Blanchette, ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs et ministre responsable de la région du Nord-du-Québec;
 - monsieur Jean Boucher, député d’Ungava;
 - monsieur Matthew Coon Come, président, Gouvernement régional d’Eeyou Istchee Baie-James;
 - monsieur Alain Poirier, président, Administration régionale Baie-James;
 - madame Manon Cyr, mairesse de Chibougamau;
 - monsieur Steve Gamache, maire de Chapais;
 - monsieur Alain Poirier, maire de Lebel-sur-Quévillon;
 - monsieur Régis Simard, directeur général, Table jamésienne de concertation minière.

« ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ »

2017-02-14-25
COMMISSION SCOLAIRE DE LA BAIE-JAMES
PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DES
COMMISSAIRES – 29 NOVEMBRE 2016

Dépôt pour information.

2017-02-14-26
GOUVERNEMENT RÉGIONAL D’EEYOU ISTCHEE BAIE-JAMES
RÉSOLUTION N^o GR2017-01-643
ENTENTE SUR L’ÉQUITÉ FISCALE, LA FOURNITURE DE SERVICES
SUR LA PROTECTION INCENDIE, LA CUEILLETTE ET LA DISPOSITION
DES ORDURES (MATIÈRES RÉSIDUELLES)
RENOUVELLEMENT POUR LES ANNÉES 2018-2019-2020

Dépôt pour information.

2017-02-14-27
PÉRIODE DE QUESTIONS

Sept personnes sont présentes et une période de questions est tenue à leur intention.

2017-02-14-28
LEVÉE DE LA SÉANCE

ATTENDU QUE l'ordre du jour est maintenant épuisé.

IL EST PROPOSÉ par la conseillère Alexandra Lavoie

APPUYÉE par le conseiller Louis Gagnon

– DE LEVER la séance à 20 h 25.

« ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ »

René Dubé

RENÉ DUBÉ
MAIRE

Pierre Deslauriers

PIERRE DESLAURIERS
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER